



FONDATION RENÉ CASSIN

55ème Session d'été

FR
|
EN
|
ES



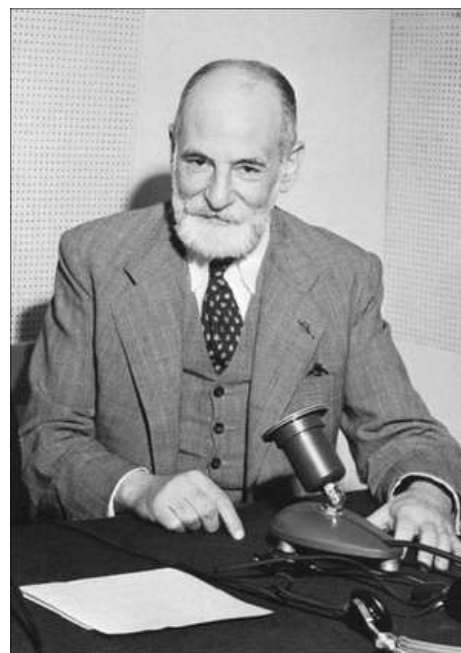
DROITS DE L'HOMME ET ESPACES DE RÉSISTANCE

Strasbourg, 29 Juin - 24 juillet 2026

2, allée René Cassin - F - 67000 Strasbourg | Tél: +33 3 88 45 84 45 | session@iidh.org

Depuis 1969, la Session d'été s'impose comme un rendez-vous mondial incontournable pour la **formation**, la **réflexion** et le dialogue autour des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international pénal.

L'édition 2026 proposera des enseignements **dispensés en trois langues** – français, anglais et espagnol, ouvrant la Session à un public encore plus large et consolidant son rôle de pont entre les cultures juridiques.



Cette 55e édition revêt également une dimension commémorative exceptionnelle, à l'occasion du **cinquantenaire de la disparition de René Cassin** (1887 – 1976), prix Nobel de la paix et principal artisan de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À cette occasion, un grand colloque international sera organisé dans l'**hémicycle du Conseil de l'Europe**, réunissant les plus éminents experts du droit international pour rendre hommage à son héritage intellectuel et interroger l'actualité de sa pensée à l'aune des défis contemporains.

Dans cet esprit, une nouvelle thématique transversale guidera l'ensemble des cours et conférences :

« Droits de l'homme et espaces de résistance »,

interrogeant la capacité du droit à s'opposer à l'arbitraire, à préserver la dignité humaine et à inspirer les générations futures face aux menaces contemporaines.

Ainsi, la Session d'été 2026 réaffirme la mission fondatrice de la Fondation René Cassin : former, relier et inspirer celles et ceux qui font vivre les droits de l'homme dans le monde.

Présentation

Cette session d'été permet une étude approfondie du droit international comparé des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international pénal sous la direction de **30 experts reconnus internationalement**.

Destinée à toute personne intéressée par les droits de l'homme en particulier aux :

- Etudiants, enseignants et chercheurs
- Membres de professions juridiques
- Fonctionnaires nationaux et internationaux
- Membres d'organisations non gouvernementales
- Particuliers toutes professions confondues, intéressés par les droits de l'homme

Un enseignement proposé en trois langues au choix



ou



ou



*

*Sauf pour les cours thématiques du Module 1 (DIDH) et Module 3 (DIP) qui seront en français et en anglais uniquement.

La 55ème Session d'été sera proposée en **présentiel uniquement à Strasbourg (FRANCE)**.

Le lieu exact des cours sera précisé ultérieurement.



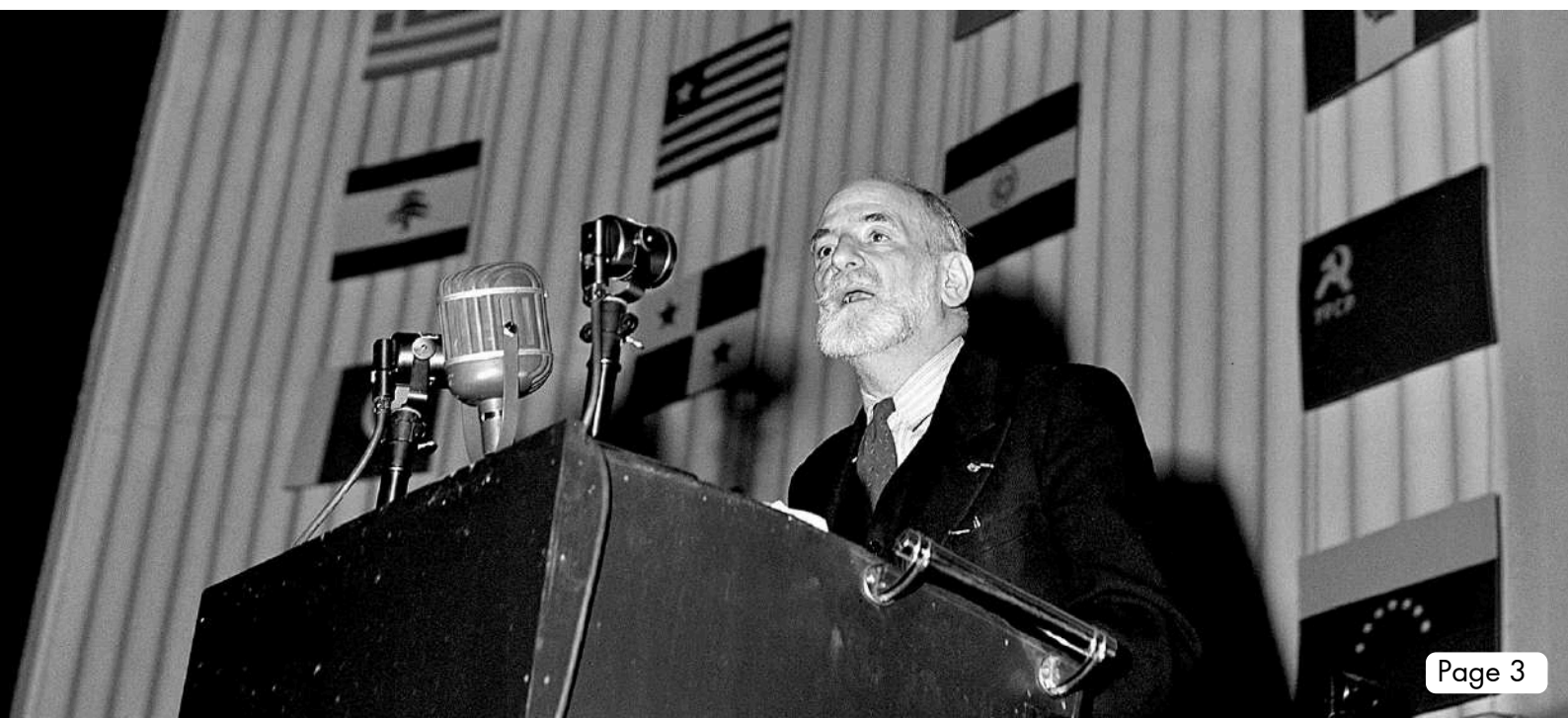
COLLOQUE INTERNATIONAL

ACTUALITÉ DE RENÉ CASSIN : LES DÉFIS DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

LUNDI 29 JUIN 2026

Cinquante ans après la disparition de René Cassin, figure majeure du droit international et artisan de la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, ce colloque rend hommage à l'héritage de sa pensée tout en interrogeant son actualité.

Dans un monde traversé par les divisions géopolitiques, la fragmentation normative et les mutations technologiques, les intervenants exploreront quatre grands axes : la cohérence, la spécificité, l'effectivité et la sauvegarde du **droit international des droits de l'homme**. Réunissant de hautes personnalités académiques et institutionnelles, cette journée offrira un espace de réflexion sur la capacité du droit des droits de l'homme à préserver son **universalité**, son **indivisibilité** et sa **portée émancipatrice** face aux défis du XXI^e siècle.



MODULE 1

DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

LUNDI 29 JUIN -
VENDREDI 10 JUILLET 2026



Des cours et séminaires animés par des **professeurs experts** dans leur domaine, mais également des **fonctionnaires d'organisations internationales** telles que les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe

CONTENU DU MODULE

■ COLLOQUE INTERNATIONAL

■ COURS FONDAMENTAUX (21h00)

■ COURS THÉMATIQUES:

- Résister par le droit : recours, contestation et transformation de la norme (4h)
- La protection des défenseurs des droits de l'homme (4h)
- Territoires de résistance: espaces, peuples et luttes pour l'autonomie (4h)
- Technologies et résistances: libertés et contrôles à l'ère numérique (3h30)

■ SEMINAIRES CAS PRATIQUES (9h00)

■ VISITE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

■ CONFÉRENCE DE CLÔTURE

DIPLÔME DE LA FONDATION RENÉ CASSIN

Les participants au Module 1 et possédant déjà des connaissances approfondies en droit international et en droit comparé des droits de l'homme ont la possibilité de s'inscrire au Diplôme de droit international et de droit comparé des droits de l'homme.

Les candidats au diplôme ont l'obligation de suivre des **séminaires de préparation au Diplôme**, indépendants des cours et événements du Module 1. L'évaluation est également indépendante des épreuves du Module 1.

- Inscription et règlement : En ligne ou sur place à l'ouverture du Module 1
- Coût : **150 euros (non remboursable)** en sus des droits d'inscription au Module 1.
- Consultez le règlement du Diplôme [ici](#).

MODULE 2

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

LUNDI 13 JUILLET -
VENDREDI 17 JUILLET 2026



CICR

Des cours dispensés par des spécialistes du **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**

CONTENU DU MODULE

■ CÉRÉMONIE INAUGURALE

■ COURS FONDAMENTAUX ET ATELIERS INTERACTIFS:

- Introduction générale au droit international humanitaire (2h30)
- Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : Défis pour le CICR et l'action humanitaire (30 min.)
- Champ d'application du droit international humanitaire (3h)
- Les défis contemporains du droit international humanitaire (1h)
- Protection des personnes et des biens (2h30)
- Combattants et personnes participant directement aux hostilités (2h)
- Protection des personnes détenues - CAI et CANI (1h)
- Conduite des hostilités - Principes fondamentaux du droit international humanitaire (2h30)
- Obligation de « respecter et de faire respecter » le droit international humanitaire - prévention, répression, réparation (30m)
- Mise en œuvre nationale du DIH ; responsabilité en cas de violations. Régime des sanctions (1h)
- Aperçu de la mise en œuvre nationale dans certains pays (30m)
- Les principes guidant l'action humanitaire

■ CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

MODULE 3

DROIT INTERNATIONAL PÉNAL

LUNDI 20 JUILLET -
VENDREDI 24 JUILLET 2026



Des cours, conférences et séminaires dispensés par des experts de la Cour pénale internationale, et des professeurs spécialistes éminents

CONTENU DU MODULE

CONFÉRENCE INAUGURALE

COURS FONDAMENTAUX (10H00)

COURS THÉMATIQUES

- Résistances infra-juridiques (3h15)
- Criminaliser le pouvoir dans l'ordre international (3h15)
- Résistances juridiques en réseau: technologie, preuve (3h15)
- Le droit international pénal à l'épreuve de l'ordre international (3h15)

CONFÉRENCE DE CLÔTURE



TEST FINAL DE CONNAISSANCES

Test de connaissances

Questionnaire à choix multiple (QCM)

A l'issue de chaque module, un QCM obligatoire portant sur l'ensemble des thématiques abordées lors des enseignements est proposé aux participants.

Le test aura lieu le dernier jour de chaque module.

Aucun matériel informatique n'est autorisé.

Les certificats de réussite ou attestations de présence seront remis lors de la cérémonie de clôture de chaque module.



DROITS D'INSCRIPTION (EN EUROS)

Module de formation	Tarifs
Module 1 - Droit international des droits de l'Homme	1000€
Module 2 - Droit international Humanitaire	600 €
Module 3 - Droit international pénal	600 €

Sélection multiple de modules	Tarifs préférentiels
Module 1 + Module 2 + Module 3	1500 €
Module 1 + Module 2	1200 €
Module 1 + Module 3	1200 €
Module 2 + Module 3	900 €

Une réduction de 50% s'applique pour tous les étudiants inscrits dans une université française (sur présentation d'un justificatif de scolarité).

NB: La réduction pour les étudiants n'est pas cumulative avec d'autres aides financières accordées par la Fondation.

*Diplôme de Droit International et de Droit Comparé des Droits de l'Homme : **150 € (non remboursables)** en sus des droits d'inscription au Module 1, à régler en ligne ou sur place en début de Session.*

MODALITÉS D'ADMISSION ET DE PAIEMENT

1

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le lien de notre site internet www.iidh.org.
Les demandes d'inscription se font exclusivement en ligne.

2

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire ou PayPal en ligne sur le site sécurisé de la Fondation*.

3

ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive ne sera validée qu'après **règlement des droits d'inscription réceptionné** sur le compte bancaire de la Fondation. Une lettre d'admission vous sera envoyée afin de vous permettre d'effectuer vos démarches de visa.

**En cas de difficultés pour régler vos droits d'inscription en ligne, merci de nous contacter via session@iidh.org afin que nous puissions vous proposer une solution alternative de paiement. Le cas échéant les frais bancaires seront entièrement à la charge du participant.*

Date limite d'inscription : 25 juin 2026 à minuit heure française (GMT+1).

Pour les participants nécessitant l'obtention d'un visa Schengen, nous vous conseillons de régler vos frais d'inscription au plus tard 4 mois avant le début de la formation.

ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ

Depuis juin 2022, la Fondation René Cassin est détentrice du label **QUALIOPi** concernant ses **activités de formation** suite à un audit mené par l'**APAVE**, organisme agréé.

Ainsi, la **55ème Session d'été** est accessible aux financements délivrés par les opérateurs de compétence (OPCO). Pour utiliser vos droits, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur.

AUDITÉ PAR



AIDES FINANCIÈRES

À titre exceptionnel, une aide financière peut être obtenue afin de couvrir partiellement les droits d'inscription. La sollicitation doit être **faite lors de la demande d'inscription sur le site de la Fondation avant le 9 juin 2026 à minuit heure française (UTC+1)**.

Toute sollicitation d'aide financière doit impérativement être accompagnée des **documents suivants : CV, copies des diplômes, lettre de motivation et deux lettres de recommandation attestant de votre intérêt pour les droits de l'homme**. Le participant sera informé par courriel du résultat de sa requête. Aucun recours n'est possible. Aucune aide financière supplémentaire ne pourra être obtenue après la décision de la Fondation René Cassin.

En raison du nombre très limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les postes diplomatiques, les services de coopération et d'action culturelle, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.



CONDITIONS DE REPORT OU DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

OBTENTION D'UN AVOIR

Le participant remplissant les conditions ci-dessous a la possibilité de demander un **avoir à hauteur des frais d'inscription réglés**, sur la session de l'année suivante ou une des autres formations organisées par la Fondation René Cassin. Cette demande doit être formulée **au plus tard avant le 24 juillet 2026 à minuit** (heure française).

REMBOURSEMENT

A défaut, le participant peut solliciter un **remboursement des droits d'inscription (déduction faite de 100 euros de frais de gestion)**:

- en cas de motif médical sur présentation de justificatif d'un professionnel de santé.
- sur présentation d'un justificatif officiel de **refus de visa** émanant des autorités consulaires uniquement.
- en cas d'**absence de rendez-vous consulaire pour l'obtention du visa**, à condition de justifier d'avoir saisi les autorités compétentes **au moins quatre (4) mois avant le début de la session** soit avant le **1er mars à minuit (heure française)**.*

*Justificatifs acceptés : preuve de la demande de rendez-vous, confirmation de rendez-vous, ou tout document émanant des services consulaires prouvant la saisine dans le délai requis.

Exclusion : en l'absence de justificatif ou en cas de saisine tardive (moins de 4 mois avant la session), aucun remboursement ne sera accordé.



DÉPLACEMENT ET VISA

DÉPLACEMENT ET VISA

Pour les ressortissants hors UE :

Nous attirons l'attention sur les conditions d'obtention d'un **visa Schengen court séjour** que vous pouvez retrouver sur le site [France Visas](#). La Fondation ne garantit pas la délivrance de votre visa et ne peut en aucun cas intervenir dans la procédure d'obtention de celui-ci.



Attention

Nous vous conseillons de régler les droits d'inscription le plus rapidement possible pour obtenir votre lettre d'admission nécessaire à l'obtention d'un visa.

Les frais de visa et de déplacement sont intégralement à votre charge.

ASSURANCE SANTÉ/ACCIDENT/ RESPONSABILITÉ CIVILE



Il est vivement recommandé de souscrire une assurance personnelle couvrant votre responsabilité civile, vos frais de santé et de rapatriement valable pendant toute la durée de votre séjour en France. En aucun cas la Fondation ne prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation.

HÉBERGEMENT

Hébergement en résidence universitaire

Un **hébergement en résidence universitaire** vous est proposé (facultatif) lors de votre demande d'admission en ligne.

Merci de noter que la réservation s'effectue du dimanche au samedi.
Les nuitées supplémentaires sont à votre charge.

Frais d'hébergement (non remboursable) :

Chambre individuelle avec sanitaires

- 605 euros (28 nuitées) - module 1,2,3
- 410 euros (14 nuitées) - module 1
- 240 euros (7 nuitées) - module 2 **ou** 3

La Fondation n'est pas responsable des éventuelles difficultés liées aux conditions d'hébergement qui sont du ressort des responsables de la résidence universitaire.

Autres logements

Chaque participant est également libre de rechercher à **titre individuel un logement par ses propres moyens**.

- Office de tourisme de Strasbourg : <https://www.visitstrasbourg.fr/>
- Location d'hébergement : <https://www.airbnb.fr/a/stays/Strasbourg>

RESTAURATION

Les frais de restauration et de séjour sont à votre charge.

PAIEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT

Le paiement des frais d'hébergement si vous optez pour la résidence universitaire s'effectue en même temps que le paiement des droits d'inscription sur notre site internet.

- Par carte bancaire ou PayPal, sur le site internet sécurisé de la Fondation <http://www.iidh.org>
- Les frais de banque sont à la charge du participant

Aucune somme versée ne sera remboursée au titre de votre hébergement.

PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Fondation s'engage à :

- **SENSIBILISER** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **ACCUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.

RÉFÉRENTE HANDICAP

N'hésitez pas à joindre Mme Valérie BAUD-CANAU (session@iidh.org)

Ses missions sont les suivantes :

- **ACCUEILLIR, ÉCOUTER ET ÉVALUER** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **ORIENTER** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **METTRE EN ŒUVRE** des aménagements pédagogiques adaptés.



NOS PARTENAIRES

Projet soutenu par le **Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026**



CICR



Avec le soutien de la
Représentation permanente du
Luxembourg auprès du Conseil de
l'Europe

Avec le soutien de la
Représentation permanente du
Danemark auprès du Conseil de
l'Europe

Avec le soutien de
Représentations permanentes
auprès du Conseil de l'Europe

Avec le soutien de
la Maison Hermès



FONDATION RENÉ CASSIN

“La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité”

René Cassin







Pour toutes questions, contactez-nous :

 **session@iidh.org**
 **+33 (0)3 88 45 84 45**

RESTONS EN CONTACT

Notre site internet :  **<http://www.iidh.org>**

Nos réseaux sociaux :

-  **Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme**
-  **@FondationReneCassin**
-  **@fondationrenecassin**
-  **@fondationcassin.bsky.social**